



## **LETTRE DE JANVIER**

Chères Puimoissonnaises, chers  
Puimoissonnais,

Au nom de tout le conseil municipal,  
je vous souhaite ici une excellente  
année 2021. Une année que j'espère  
remplie de moments de joie, de  
découvertes et d'affection.

2020 a été rude. Regardant toujours  
les choses positives, j'en retiendrai  
notre faculté de résilience, notre  
capacité à nous montrer solidaires les  
uns envers les autres.

Nous traversons encore une crise  
inédiite et nous savons la surmonter.  
Cela nous aide à regarder 2021  
fièrement.

Elle sera ce que nous en ferons : une  
année heureuse.



## **Sommaire**

**La fin d'année 2020**  
**Noël à la cantine**  
**Le marché de Noël**  
**L'Epi Bleu**

**Collectes des sapins de Noël**  
**Recyclage des cartons**

**Le dossier du mois :**  
**Les décharges sauvages**

**Contrôle des arbres communaux**

**Nos joies et nos peines**

Nos six premiers mois de mandat ont été occupés de façon intense.

Nous avons tâché de vous informer chaque début de mois des actions en cours.

Elles sont de trois ordres :

**1.** Les actions qui étaient prévues que nous achevons : la construction du city stade, le référencement de nos terrains qui pourront être équipés de panneaux photovoltaïques, la création du PLU, la fin de petits chantiers d'insertion à l'école et à la fontaine.

**2.** Les actions que nous avons programmées et qui sont en cours : la réfection de certaines rues, la dénomination des rues et la numérotation des habitations, la visite régulière des personnes isolées, la mise en place d'outils de communication et de concertation avec nos concitoyens, la réfection d'équipements électriques publics (à l'école et en mairie), la révision de notre projet éducatif, le fleurissement de certaines parties du village, le soutien à une course d'endurance équestre de niveau national, une gestion optimisée des agents communaux.

**3.** Les actions qui vont démarrer prochainement : un nouvel aménagement sécurisé de la place Saint-Eloi, la préfiguration du projet de la minoterie, la réflexion sur l'achat de la Fondation Arnaud en vue d'un projet à définir, l'étude de besoins sur la création d'une zone artisanale.

J'oublie sans doute de nombreuses actions. Nous sommes disponibles pour toutes vous les expliquer. Et notre site, notre newsletter, nos réunions publiques (à défaut nos bulletins papier interactifs) sont également là pour vous les faire partager.

Quand le coronavirus nous autorisera à le faire, les citoyens qui le désirent viendront aussi travailler à nos côtés sur différents projets. C'est notre ambition, nous l'avions annoncé et donc nous le ferons.



EDITO

Je ne parlerai pas ici du fonctionnement d'une mairie - l'attribution des permis de construire, le soutien individuel aux personnes, la gestion du budget et du personnel, la gestion quotidienne du Covid et autres désagréments - mais davantage de la participation de Puimoisson à toutes les organisations qui s'offrent à nous.

Nous sommes présents aux instances du Parc du Verdon et à nombre de ses réunions, nous suivons les réunions thématiques proposées par notre agglomération DLVA, je récupère les informations et fais entendre notre voix au sein des instances DLVA (conseil communautaire et conférence des maires).

Nous sommes en contact régulier avec nos élus nationaux (notre sénateur et notre députée) ainsi qu'avec nos élus locaux (Conseil départemental et Conseil régional).

Nous utilisons au mieux les services de l'Etat, ceux de la préfecture d'abord mais aussi tous ceux des services déconcentrés.

Puimoisson doit tenir toute sa place.

Nous finirons certains projets en 2021, nous en prolongerons certains et nous en concevrons d'autres. 2020 a été dense, 2021 le sera également.

Toujours dans le même objectif : "bien vivre à Puimoisson."

Fabien Bonino

## **Cérémonie des vœux**

En raison de la crise sanitaire liée au Covid, la traditionnelle cérémonie des vœux du maire à la population n'aura pas lieu en présentiel.

Nous adopterons une formule moderne : la vidéo.

Moins convivial, mais tout aussi sincère.

Manqueront les boissons et les bonnes choses à grignoter, les rires, le plaisir d'être ensemble...

Ce n'est que partie remise."

Rendez-vous dimanche 17 janvier sur notre site



# La fin d'année 2020

Nous vous proposons une petite rétrospective des événements qui se sont déroulés fin décembre 2020 :

La commune a instauré des visites aux plus isolés de nos concitoyens, par une élue et une employée de mairie.

Nous avons rendu visite à une quinzaine de personnes. Elles étaient, en général, ravies d'avoir de la visite et de pouvoir parler avec elles, de leurs petits soucis quotidiens.

Ces visites ont permis de découvrir des situations sociales difficiles et de les prendre en compte.

Suite à ces visites, la mairie a décidé de mettre en place des appels téléphoniques une fois par mois et si besoin une visite.

## Noël à l'école



Le jeudi 17 décembre a eu lieu le repas de Noël à la cantine.

Pour cause de coronavirus, ni les employés municipaux ni les élus n'ont pu y participer.

Toutefois, Monsieur le maire Fabien Bonino est venu rendre visite aux enfants.

La commission "Solidarités" a organisé et préparé 50 petits cadeaux, pour les enfants de l'école.

La distribution a été faite par les enseignants dans l'après-midi.



# Le marché de Noël



Le samedi 19 décembre de 10 heures à 19 heures, s'est tenu sur la place, le marché de Noël.

Dès le vendredi 18 décembre au matin, les employés municipaux de la voirie ont récupéré à Manosque, la vingtaine de barnums prêtés par la DLVA.

Avec l'aide des élus et de certains villageois ils les ont montés sur le boulo-drome en respectant un circuit préétabli, afin de limiter les distances.



Ce marché de Noël a accueilli divers stands d'artisans locaux, un stand de l'école avec des enseignants qui présentaient les créations des enfants, un stand de l'association de parents d'élèves, un stand des pompiers.

Florence, de « Côté Soleil » a proposé et livré aux exposants qui le souhaitent des repas à déguster sur place.

Ce marché de Noël était animé par Pascale Petit qui chantait et jouait de l'accordéon.

L'après-midi les enfants ont pu faire des promenades sur les ânes.

La météo a été assez favorable, il n'y a eu ni pluie, ni grand froid. Petits et grands ont été contents de cette animation inespérée en cette période.

Dès lundi matin, les barnums ont été démontés et ramenés à la DLVA à Manosque.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les employés municipaux de la voirie ainsi que Lucie MAGRO, employée municipale, sans qui cette manifestation n'aurait pas eu lieu.

# L'Epi Bleu



L'EHPAD l'Epi Bleu vient de vivre une période difficile au cours de laquelle des contaminations ont eu lieu de fin août à fin septembre. Des mesures draconiennes ont été prises pour protéger les résidents. Ceci au prix de gros sacrifices pour les résidents, les familles et les personnels.

Des personnels nouveaux ont été recrutés :

- un nouveau cadre de santé
- un ergothérapeute qui va améliorer au quotidien les gestes des résidents et qui formera les personnels.
- Un médecin coordonnateur le docteur BRANDY. Il est présent tous les mercredis et jeudi matin.

Noël 2020 au sein de l'EHPAD s'est déroulé de façon plus complexe que les autres années.

Le spectacle du personnel a été annulé, ainsi que les repas partagés avec les familles.

Toutefois certains résidents ont pu sortir en famille pour passer Noël.

Il est à noter que trois résidents de l'EHPAD sont devenus centenaires en 2020, une fête a été organisée en leur honneur.

## **Du 4 au 15 janvier : collecte des sapins de Noël**

La DLVA nous a proposé de collecter les sapins de Noël à recycler après les fêtes. Deux points de dépose seront installés dans le village :

**1 : A côté des containers de tri sélectif à côté de CocciMarket.**

**2 : Sur le parking sous la coopérative côté Chemin Neuf.**

Les sapins, **et rien que les sapins**, devront être mis à l'intérieur des enclos prévus à cet effet.





Ces sapins seront broyés et ce paillage nous sera restitué pour nos plantations.

Il protégera nos sols, maintiendra l'humidité, encouragera la vie des milliers de champignons et autres organismes, et limitera de plus la pousse des mauvaises herbes.

Il stimulera la fertilité du sol. Faire son broyat, c'est une façon intelligente de gérer les déchets verts.



## **DONNEZ À VOTRE SAPIN L'OCCASION D'ÊTRE VALORISÉ 2 FOIS À NOËL !**

Pour ne pas finir aux ordures ménagères,  
la DLVA propose de valoriser vos sapins :  
ils seront broyés pour servir de  
combustible pour les chaudières à bois  
ou comme paillage et/ou compost  
pour protéger et enrichir les sols.



**Grande collecte  
organisée par la DLVA  
du 4 au 15 janvier 2021**

Pour connaître les jours et points de collectes dans votre commune

→ [dlva.fr](http://dlva.fr) ou 04 92 70 34 00



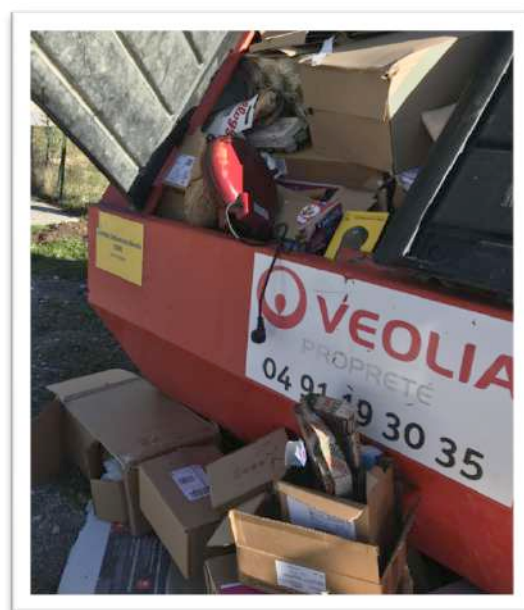
# Recyclage des cartons



A l'occasion des fêtes, nous vous rappelons qu'il y a un container dédié au recyclage des cartons d'emballage sur les aires route de Riez.

Les cartons doivent être aplatis afin de faire plus de place.

Nous avons eu, malheureusement, à maintes occasions, la mauvaise surprise de trouver dans ce container, des objets qui n'ont rien à y faire. Comme nous l'avons expliqué dans la lettre de décembre, des solutions existent : déchetterie, enlèvement des encombrants. Nous rappelons qu'en vertu de l'article 541-3 du Code de l'Environnement, ces agissements sont punis d'amendes.



Le centre de tri qui centralise le papier collecté par le SYDEVOM nous a alerté de la présence de nombreux indésirables et notamment la présence de gros cartons bruns gênants pour la préparation du papier en vue de sa valorisation.

Afin de mieux comprendre le comportement des habitants de l'agglomération et réfléchir à une amélioration du service public de gestion des déchets, ils ont fait un questionnaire à diffuser auprès des administrés.

Les résultats de l'enquête permettront d'adapter et mieux cibler la communication qui sera faite au sujet de la valorisation des cartons bruns.

Vous êtes invité à participer à cette enquête en allant :

<https://forms.gle/zcL3uw hb33e4vdi76>



# Le dossier du mois

## 3<sup>ème</sup> partie

### Les dépôts sauvages



Nos chemins ruraux peuvent devenir rapidement des zones de dépôts sauvages au coin d'un bois ou d'un champ.

Rappelons qu'un dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, dans un lieu où il ne devrait pas être.

**C'est un acte d'incivisme !!!**

Les dépôts sauvages sont interdits par la loi mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Chaque producteur de déchets, qu'il s'agisse d'une collectivité locale, d'un industriel, d'un artisan ou d'un agriculteur, est responsable de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés.

Tout dépôt de déchets (dont les abandons d'épaves) est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui.



Les dépôts sauvages de déchets par les particuliers ou des entrepreneurs n'ont aucune raison de persister car la totalité des déchets dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée, joignable par simple appel téléphonique.

Dans les lettres précédentes, nous avons abordé des thèmes comme le tri sélectif, les déchetteries et l'enlèvement des encombrants.

Le mois prochain, nous parlerons des solutions qui existent pour les agriculteurs, les artisans et les entreprises.

Concernant le scandaleux problème des dépôts sauvages, que peut faire le maire ?

Dans le cadre de son pouvoir de police spéciale, il est compétent pour constater l'existence d'un dépôt sauvage et dispose, pour cela, d'un arsenal juridique lui permettant de faire supprimer ces dépôts anarchiques, selon les lieux où ils se trouvent.

Il devra entamer, en premier lieu, une démarche de conciliation vis-à-vis du responsable du dépôt. Si le contrevenant refuse de procéder à l'enlèvement des déchets, le maire pourra démarrer une procédure administrative. Les amendes sont comprises entre 35 € et 1500 €.

Des poursuites pénales peuvent aussi être enclenchées.

## **Contrôle des arbres communaux**



Suite à la chute d'un arbre au mois de septembre, sur la terrasse du Café des Arts, la municipalité a fait appel à l'Office National des Forêts pour faire une expertise physiologique, sanitaire et biométrique des arbres de la commune. Le contrôle aura lieu le jeudi 7 janvier.

# Déjections canines : Lui ne peut pas ramasser. Vous, oui !



Tous ensemble pour une ville  
plus propre !

ICI  
VOTRE  
LOGO



## Nos joies et nos peines



**Elia DESNOUES BAKALIAN**

né le 9 janvier 2020

**Wayne, Patrick, Julien GODDET**

né le 27 janvier 2020

**Eléonore, Séverine, Priscilla RENAUD**

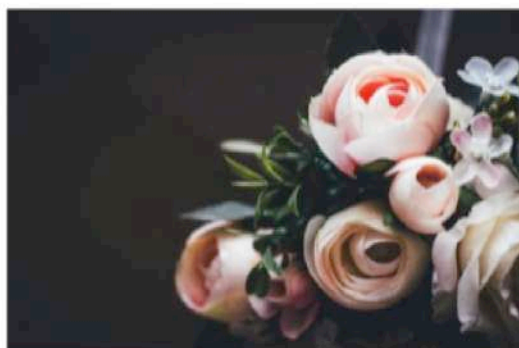
née le 27 février 2020

**Clément NEITTHOFFER**

et

**Emeline RENAUD**

Mariés le 27 juin 2020 à Puimisson



**Henri, Adrien, Denise DEBRAYE**

Décédé le 8 janvier 2020

**Anne-Marie, Henriette SUEUR**

Décédée le 22 janvier 2020

**Elisa BEN ZERKI**

Décédée le 22 janvier 2020

**Monique, Maud SISSUNG**

Décédée le 7 février 2020

**Eugène, Elie HONORAT**

Décédé le 7 février 2020

**Claudette, Angèle, Josette RE** décédée le 31 mars 2020

**Albert, Philippe COLOMB** décédé le 3 avril 2020

**Gérard, Léon, Henri MARECOT** décédé le 14 avril 2020

**Henriette, Julie GHIGLIONE** décédée le 9 mai 2020

**Aldo GILLI** décédé le 18 juillet 2020

**Madeleine, Marie, Rose MONIER** décédée le 29 juillet 2020

**Eric, Charles, Joseph PERIER** décédé le 28 août 2020

**René, Dominique, Narcisse PINTO** décédé le 9 septembre

**Odette, Maria, Augustine LE LARDIC** décédée le 1er septembre 2020

**Jean, Victor DAST** décédé le 30 septembre 2020

**Roger ALLEC** décédé le 14 octobre 2020

**Germain, Edouard, Joseph MICHEL** décédé le 19 novembre 2020

**Marie Louise Etienne JEAN**, décédée le 9 décembre 2020

**Michelle Roberte PRUVOST** décédée le 15 décembre 2020

**Yvonne, Raymone GASQUET**, décédée le 24 décembre 2020

**Thérèse, Madeleine ESTELLE**, décédée le 24 décembre 2020

**Charles, Emile PIASCO**, décédée le 28 décembre 2020